

Les Caf contribuent au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent ainsi qu'au soutien à l'autonomie des jeunes adultes. Dans ce cadre, la branche Famille porte une attention particulière aux évolutions qui touchent ce public et, entre autres, l'utilisation de plus en plus importante des outils numériques tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes. Cette utilisation suscite actuellement de nombreux questionnements chez les parents et les professionnels de la jeunesse.

La présence éducative sur Internet apparaît donc aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives en direction des jeunes.

Face à cette problématique, les Caf s'investissent depuis 2 ans dans le déploiement d'une démarche nommée « Promeneurs du Net ». Créé en Suède il y a une dizaine d'années, ce dispositif part du constat que le numérique offre de nouveaux espaces sur lesquels les jeunes sont amenés à se retrouver mais où une présence éducative par les adultes n'est pas toujours effective.

L'objectif poursuivi est d'assurer une continuité éducative en permettant aux professionnels de la jeunesse (animateurs, éducateurs, informateurs jeunesse ...) de consacrer une partie de leur temps de travail aux pratiques numériques, en complémentarité avec le travail réalisé au sein des structures.

Ces professionnels « Promeneurs du Net » sont mandatés conventionnellement par leur employeur pour assurer cette présence éducative sur Internet dans le cadre de leurs missions habituelles. Ils ne changent donc ni de métier, ni de missions, mais ajoutent à leurs activités « classiques » un nouveau lieu, l'espace numérique, avec un nouvel outil. Il s'agit essentiellement d'une évolution de leur posture professionnelle.

Destiné aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et à leurs parents, le dispositif « Promeneurs du Net » vise à développer une présence éducative bienveillante dans la « rue numérique » en complément des actions éducatives de terrain.

L'objectif est d'assurer une continuité éducative en permettant aux Promeneurs du Net de consacrer une partie de leur temps de travail à ce nouvel espace, en complémentarité avec l'activité traditionnelle menée au sein des structures ou dans la rue.

La mise en œuvre se concrétise par l'instauration d'une relation de confiance, sur les réseaux sociaux, entre les jeunes fréquentant les structures d'accueil et le Promeneurs du Net qui est un professionnel de la jeunesse (animateur, éducateur, assistant social...) mandaté par son employeur pour mener cette action, dans le cadre de ses missions habituelles et du projet éducatif et/ou social de la structure.

La démarche s'appuie sur un coordonnateur départemental chargé de l'animation et du développement du réseau, de l'accompagnement et de la formation des Promeneurs du Net, de la communication autour du dispositif, de sa mise en œuvre et de son suivi, selon les orientations définies par le Comité de Pilotage départemental du dispositif.

Le présent cahier des charges décline les attendus de la fonction de coordination en vue de nommer le coordonnateur du dispositif Promeneurs du Net f du département des Pyrénées-Orientales, dont le déploiement est prévu au 2nd semestre 2018.

1) Le gestionnaire employeur du coordonnateur

La coordination du dispositif doit être portée par une structure assurant une présence auprès des adolescents et des jeunes adultes sur le département des Pyrénées-Orientales.

Les structures éligibles doivent relever des champs de compétences « jeunesse » ou « animation de la vie sociale » de la branche famille et de ceux des partenaires institutionnels associés et membres du Comité de Pilotage.

2) Les missions du coordonnateur

Le coordonnateur doit assurer 4 missions :

2.1 : Accompagner les Promeneurs du Net dans leurs pratiques :

- Accompagner les Promeneurs du Net sur leur territoire d'intervention, notamment lors du démarrage de leur activité.
- Mettre à disposition des Promeneurs du Net des sessions/supports de formation et d'information partagés.
- Organiser des temps d'échange, de formation, d'analyse des pratiques pour les Promeneurs du Net afin de leur assurer un soutien et de dynamiser leurs pratiques professionnelles.
- Organiser des rencontres départementales pour échanger pratiques, outils et expériences (2 fois par an).
- Mutualiser les pratiques des Promeneurs du Net.
- Proposer aux Promeneurs du Net des activités techniques ou théoriques, consacrées aux sujets d'actualité ou à des problématiques concrètes.
- Répondre aux questions des Promeneurs du Net relatives au cadre juridique de travail, à la complexité d'ordre technique, à la maîtrise des outils et des supports, au positionnement à adopter vis-à-vis du jeune.
- Accompagner la réflexion pour apporter et co-construire des réponses en lien avec le réseau et le comité de pilotage.
- Aider les Promeneurs du Net à identifier les relais pour les domaines en dehors de leur compétence initiale (mal être, souffrance, propos dissonants).
- Organiser des bilans individuels réguliers avec les Promeneurs du Net appartenant à son réseau.
- Suivre l'activité des Promeneurs du Net au travers de grilles spécifiques.

2.2 : Animer et développer le réseau :

- Promouvoir le dispositif Promeneurs du Net dans le but de développer le nombre de Promeneurs du Net et de faire connaître largement ce dispositif.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs et des partenaires du réseau afin de susciter des vocations de Promeneurs du Net : organiser les temps de regroupement, animer les réunions...
- Développer des outils de communication et d'échange.
- Renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune,
- Informer et mobiliser de nouveaux acteurs (participation à un colloque, présentations, Organisation de formations, de rencontres, de journées départementales avec les acteurs du réseau...).
- Participer aux journées nationales dédiées à la démarche Promeneurs du Net.
- Communiquer régulièrement sur l'action, afin de lui donner de la visibilité (organisation de rencontres départementales, de forums...).

2.3 : Développer et administrer les outils numériques dédiés au réseau :

- Créer et gérer une boîte mail spécifique au dispositif pour gérer les échanges avec les Promeneurs du Net,
- Animer et administrer l'espace collaboratif de travail (veille documentaire, actualités, regroupements, échanges) et les comptes du réseau sur les médias sociaux,

- Tenir à jour l'annuaire départemental (nom, mail, téléphone, structure, nom de profil...) et les contacts du réseau,
- Créer une page locale sur le site Internet des Promeneurs du Net et maintenir à jour les données en ligne : annuaire départemental, fiches descriptives, publications...

2.4 : Participer au suivi et à l'évaluation du dispositif :

- Organiser les instances et en assurer le secrétariat (préparation des pièces nécessaires en fonction de l'ordre du jour, rédaction et diffusion des comptes rendus),
- Participer au comité de pilotage,
- Organiser et animer le comité des financeurs,
- Co-animer le comité technique,
- Suivre les conventions des Promeneurs du Net (structures porteuses / Caf),
- Veiller au respect de la charte départementale et en accompagner son évolution, si besoin,
- Rendre compte des actions d'accompagnement et de suivi,
- Participer à l'évaluation du dispositif.

Outre la fonction de coordination, d'animation et de promotion du réseau départemental, le coordonnateur devra dédier une partie de son temps de travail à la fonction de Promeneurs du Net afin d'accompagner au mieux les autres Promeneurs du Net dans l'exercice de leurs missions.

3) Les aptitudes attendues du coordonnateur

Un ensemble de capacités et de compétences sont nécessaires

3.1 : Qualification :

Pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à occuper un poste de coordonnateur du réseau Promeneurs du Net, mais les profils de type DeJeps (ex Defa), chargé de projet en animation sociale, diplôme universitaire en projets de santé / social / médico-social, associés à des compétences sur l'utilisation des médias numériques sont adaptés à la fonction.

3.2 : Compétences :

- utilisation des médias numériques,
- connaissance du domaine de la jeunesse (adolescents et jeunes adultes) :
 - réseau et acteurs de l'animation socio-éducative et/ou des loisirs, de l'information jeunesse, des domaines social et médico-social,
 - principaux dispositifs et relais institutionnels : projet éducatif de territoire (Pedt), prévention et protection de l'enfance - dont notamment protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) – politiques institutionnelles de la Caf, du Conseil Départemental, de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), ...

3.3 : Savoirs :

- méthodologie de projet : conception, suivi, partenariat, évaluation,
- environnement informatique et médias de communication.

3.4 : Savoirs-faire :

- animation de réseaux : réunions, groupes de travail, projets collectifs et collaboratifs,
- veille sur les réseaux sociaux.

3.5 : Savoirs-être :

- s'intégrer dans un travail d'équipe,
- développer et s'inscrire dans des relations partenariales,

- mobiliser un réseau d'acteurs pluridisciplinaires pour développer le nombre de Promeneurs du Net,
- conduire une action collective, insuffler une dynamique collective,
- promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif,
- prendre des décisions et travailler en autonomie,
- être à l'aise dans la prise de parole (animation de réunions, présentations),
- disposer de bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles, de capacités d'observation et d'analyse,
- faire preuve de pédagogie et de diplomatie.

4) La constitution du dossier de candidature

4.1 : Le dossier administratif :

Ce dossier doit comporter :

- un courrier détaillé du porteur de projet présentant ses **motivations** pour la mise œuvre de la fonction de coordination des Promeneurs du Net,
- le **curriculum vitae**, avec qualification et expérience du professionnel proposé par le porteur de projet pour assurer la fonction de coordination.

4.2 : Le dossier financier :

Le dossier doit être établi sur l'**imprimé-type de la Caf 66** (cf. annexe 1) mis en ligne sur <http://www.partenaires-caf66.fr/appele-a-projets/>

4.5 : Le dépôt de candidature :

Les dossiers « administratif » et « financier » doivent être adressés à la Caf 66 par messagerie électronique via **promeneursdunet66@caf.fr** au plus tard pour le **22 juin 2018**.

5) La sélection du coordonnateur

5.1 : L'examen de la candidature :

Les dossiers feront l'objet d'une **étude par la Caf 66** et les postulants pourront être appelés à rencontrer un représentant de son Département d'action sociale.

Dans le cas où le candidat occupe une fonction à temps plein, le dossier doit présenter les modalités de réorganisation du poste pour dégager le temps dévolu à la coordination des Promeneurs du Net (cessation et/ou réduction d'activités à préciser).

5.2 : Le choix du professionnel :

Les dossiers de candidatures seront examinés par les membres du **Comité de Pilotage en juillet 2018** sur la base des critères suivants :

- qualifications, expérience et dispositions du professionnel pour occuper la fonction de coordination Promeneurs du Net,
- qualité, capacités et motivations du gestionnaire pour assurer cette mission,
- capacité à développer le nombre de Promeneurs du Net sur les différents territoires du département,
- budget prévisionnel présenté pour la mise en œuvre de l'action **sur la base de 0,25 Etp**. Cette base pourra évoluer en fonction du nombre de Promeneurs du Net mobilisés.

Pour tout **renseignement complémentaire** : **promeneursdunet66@caf.fr**

Pour **en savoir plus** :

- film de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=ycBxgDENGkc>
- site Internet : www.promeneursdunet.fr
- guide de déploiement :
http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils_accompagnement/guide_de_deploiement_interactif.pdf
- dépliant :
http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils_accompagnement/24082016_depliantpdn_web.pdf